

COMMUNE DE CAUMONT-SUR-GARONNE**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2016-09-16-02**

Membres en exercice : 15
Présents : 10
Pouvoir : 3
Excusé : 0
Absents : 2
Votants : 13

Date de convocation :
02/09/2016

OBJET :

**Application des articles
R.151-1 à R 151-55 du
Code de l'Urbanisme à
l'élaboration du PLU de
Caumont-sur-Garonne.**

L'an deux mille seize, le 16 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre IMBERT, Maire.

Présents : MM IMBERT – BROUSSE - CHEVANNE – Mme CARTRON-
M. DUREAU – Mmes DULUC – LAGUE - VACQUE - MM. MATHERON
- POURTAU

Pouvoirs : Mme CAUBET à M. IMBERT
M. RIVIERE à M. BROUSSE
Mme GALINOU à Mme CARTRON

Absents : MM. VIGOUROUX - GUYET

Secrétaire de séance : Mme Claudine VACQUE

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme ;

VU le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide que sera applicable au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 12 décembre 2016

Le Maire
Pierre IMBERT.

